## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 21 novembre 2025

L'an Deux Mille Vingt-cinq et le Vingt et Un Novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 14 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

OBJET: Attribution d'une bourse aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien.

PRESENTS: Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

PROCURATIONS: Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Ange LARI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie

BARTOLI.

ABSENTS: Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par deux bacheliers qui ont obtenu la mention très bien pour recevoir une aide financière afin de poursuivre des études supérieures.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de récompenser des jeunes Proprianais ayant obtenu le baccalauréat avec la mention « très bien » en leur attribuant la somme de 1 000 € chacun.

Cette récompense sera versée aux bacheliers sur présentation de la copie du relevé de notes faisant apparaître la mention obtenue.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

SE PRONONCE favorablement sur le principe de cette récompense.

ATTRIBUE une bourse d'un montant de 1 000 € aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 24.11.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire : 24.11.2025

Fait à PROPRIANO, le 21 novembre 2025

PRO

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20251121-2025-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance